**[69:E:6]**

 **Avis de motion : variante**

 [*no du dossier de la cour*]

 COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

 [*intitulé de l'instance*]

 AVIS DE MOTION

 Les demandeurs présenteront une motion au juge du procès, au début de l'instruction de la présente action, le [*jour*] [*date*], à [*heure*], ou dès que possible par la suite, à/au [*adresse du palais de justice*].

 TYPE D'AUDIENCE PROPOSÉ : Je propose que la motion soit entendue [*cocher la case appropriée*]

• sur pièces en vertu du paragraphe 37.12.1(1), parce qu'elle (*rayer la mention inutile* est présentée sur consentement, n'est pas contestée, présentée sur préavis);

• sur pièces sous forme d'une motion contestée en vertu du paragraphe 37.12.1(4)

• oralement

 L'OBJET DE LA MOTION EST LE SUIVANT : une ordonnance annulant la convocation du jury remise dans la présente action.

 LES MOYENS A L'APPUI DE LA MOTION SONT LES SUIVANTS :

1. Au procès, les demandeurs se proposent de présenter des éléments de preuve en matière d'orthopédie, de neurologie, de psychologie et de psychiatrie. La preuve médicale présentée sera extrêmement complexe et de nature hautement technique. Des témoignages portant sur des questions d'actuariat compliquées la compléteront. La preuve soulèvera donc des questions de faits difficiles;

2. Vu la complexité de cette preuve et des questions de faits qu'elle soulève, il est raisonnable de conclure qu'un jury sera incapable de décider équitablement et correctement de ces questions et d'évaluer adéquatement et équitablement les dommages que les demandeurs ont subis;

3. Les demandeurs invoquent le paragraphe 47.02(2) des Règles de procédure civile.

 LA PREUVE DOCUMENTAIRE SUIVANTE sera utilisée à l'audition de la motion :

 1. l'affidavit de [*nom*] fait le [*date*] et les pièces jointes à cet affidavit.

[*date*] [*nom, adresse et numéro de téléphone des procureurs*]

 procureurs des demandeurs

DESTINATAIRES : [*nom et adresse des procureurs*]

 procureurs des défendeurs